

ÉLECTIONS 2027  
WORLD ATHLETICS  
**LIGNES DIRECTRICES  
DE CAMPAGNE**



WORLD  
ATHLETICS



# SOMMAIRE

INTRODUCTION . . . . .	4
PARTIE A - INTÉGRITÉ ET CONDUITE ÉTHIQUE . . . . .	5
PARTIE B - CAMPAGNE ÉLECTORALE . . . . .	9
PARTIE C - DÉPENSES DE CAMPAGNE . . . . .	12
AUTRES LIGNES DIRECTRICES, ORIENTATIONS ET ASSISTANCE DE L'EOP . .	14

## INTRODUCTION

Le Panel de supervision des élections (EOP) a le plaisir de communiquer les présentes lignes directrices spécifiques aux candidates et candidats souhaitant être élus au Conseil de World Athletics lors du 56e Congrès, qui se tiendra le 9 septembre 2027 à Pékin (Chine).

La date de début de la période de campagne est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2026.

Les personnes souhaitant se porter candidates sont tenues de demander à faire l'objet d'une vérification d'éligibilité<sup>1</sup> le plus tôt possible et au plus tard le 31 mars 2027.

Le présent document se compose de trois parties :

- la partie A porte sur l'intégrité et la conduite éthique des candidats et des délégués;
- la partie B traite de la campagne électorale, des supports écrits et des prises de parole publiques;
- la partie C décrit les obligations de déclaration des dépenses liées à la candidature engagées par les candidats.

Pour toute question relative aux élections 2027 ou aux présentes lignes directrices relatives à la campagne, veuillez contacter [compliance@worldathletics.org](mailto:compliance@worldathletics.org) à votre convenance.

Les présentes lignes directrices doivent être lues conjointement avec :

- le dossier de candidature, qui comprend l'ensemble des dates clés, y compris les dates des forums des candidats;
- le formulaire de candidature, qui précise les documents que les candidats doivent soumettre pour que leur candidature soit officiellement validée.

---

<sup>1</sup> [Compliance@worldathletics.org](mailto:Compliance@worldathletics.org)

## PARTIE A - INTÉGRITÉ ET CONDUITE ÉTHIQUE

### Exigences de conduite pendant la campagne

Les candidats et les personnes souhaitant se porter candidates (désignés collectivement comme les « candidats ») sont soumis au Code de conduite en matière d'intégrité et aux Règles de candidature à une fonction au sein de World Athletics.

Le terme « candidat » désigne toute personne qui décide de se présenter à une élection, qu'elle ait ou non rendu publique sa candidature. À ce titre, elle est soumise à l'ensemble des règles applicables et tenue de s'y conformer.

Le Code de conduite en matière d'intégrité s'applique également aux délégués participant au Congrès.

En se conformant aux réglementations, les candidats et les délégués veilleront à agir dans le cadre éthique établi au bénéfice de l'ensemble des personnes concernées et de World Athletics dans son ensemble.

Le non-respect de ces exigences entraînera un renvoi à l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (UIA) et la campagne du candidat pourra s'en trouver suspendue.

### Vérification de l'éligibilité par le Panel de vérification d'éligibilité indépendant

Toute personne souhaitant se porter candidate a l'obligation, dans un premier temps, de soumettre une demande au Panel de vérification afin de faire confirmer son éligibilité. Cette exigence s'applique également aux officiels en fonction déjà déclarés éligibles.

Seuls les candidats déclarés éligibles seront inscrits sur le bulletin électoral trimestriel et invités à participer aux différents forums des candidats organisés en 2027.

La procédure de vérification requiert un certain délai. Les candidats sont, en conséquence, tenus de soumettre leur demande dans des délais appropriés. Le Panel de vérification d'éligibilité n'accéléra pas l'examen des dossiers afin de tenir compte du calendrier ou des contraintes propres à un candidat.

### Normes de conduite : agir avec honnêteté, dignité et mesure

- Agir avec honnêteté signifie que les candidats doivent dire la vérité et fournir des informations exactes et vérifiables.

*Ne pas agir avec honnêteté inclut, par exemple, le fait de formuler sciemment des déclarations fausses, trompeuses ou inexactes concernant la situation d'une fédération membre ou d'une association continentale.*

- Agir avec dignité implique que les candidats fassent preuve de respect à l'égard des autres candidats, de leur fédération membre, de leur association continentale, de leurs représentants et des délégués ainsi que de World Athletics.

*Ne pas agir avec dignité inclut, par exemple, le fait de formuler des déclarations publiques ou privées, orales ou écrites, susceptibles de porter atteinte à l'image d'un autre candidat.*

- Agir avec mesure signifie que les candidats doivent conduire leur campagne de manière appropriée et proportionnée.

*Ne pas agir avec mesure inclut, par exemple, le dépassement des plafonds de dépenses de campagne fixés par l'association continentale.*

### **Dépenses liées à la candidature**

- La période couvrant le plafonnement des dépenses de campagne débute le 1er mars 2026 : date officielle de début de la période de campagne.
- Les candidats peuvent engager des dépenses de campagne à hauteur maximale de 25 000 euros (EUR) pour une candidature aux fonctions de membre individuel du Conseil ou de vice-président.
- Les candidats se présentant simultanément aux fonctions de membre individuel du Conseil ou de vice-président et à celle de président sont soumis à un plafond de dépenses de campagne fixé à 25 000 EUR.

*La participation des candidats à la présidence aux forums de campagne présidentielle est traitée dans la section « Dépenses » ci-après.*

- Les candidats à la fonction de président peuvent engager des dépenses de campagne à hauteur maximale de 50 000 EUR.
- L'EOP exigera des candidats qu'ils fournissent, à compter du 1er mars 2026, des déclarations financières trimestrielles relatives aux dépenses engagées au titre de leur campagne, ainsi qu'une confirmation indiquant si un candidat a publiquement déclaré sa candidature.
- L'EOP dispose également du pouvoir d'auditer les dépenses de campagne, y compris en demandant la communication de relevés de comptes bancaires. Ces modalités sont précisées à la partie C du présent document.

### **Officiels en fonction et abus de position**

- Les officiels de World Athletics en fonction ne doivent en aucun cas utiliser ni exploiter leur rôle au sein de World Athletics afin de favoriser leur candidature.
- Les officiels de World Athletics en fonction qui se portent candidats et voyagent pour le compte de World Athletics ne sont en aucun cas autorisés à faire campagne lors de déplacements pris en charge par World Athletics.
- Les officiels de World Athletics en fonction peuvent continuer à exercer leurs fonctions officielles pendant leur candidature, y compris organiser des réunions avec des fédérations membres, dans le cadre normal de leurs activités en tant qu'officiels de World Athletics.
- Lors de déplacements professionnels pour World Athletics, un candidat qui est un officiel en fonction peut mentionner sa candidature de manière strictement factuelle. Toutefois, la promotion de sa candidature par l'organisation ou la participation à des réunions ou événements avec des

fédérations membres ou à d'autres événements organisés exclusivement ou principalement à des fins de campagne n'est pas autorisée.

- Un officiel en fonction voyageant aux frais de World Athletics dans le cadre d'activités de World Athletics ne peut utiliser cette opportunité de déplacement pour promouvoir sa candidature.
- Un officiel en exercice, qui voyage aux frais de World Athletics dans le cadre d'activités de World Athletics, ne peut pas promouvoir sa candidature, même s'il propose de rembourser à World Athletics les frais de déplacement correspondants, y compris l'ensemble des coûts liés aux vols et à l'hébergement, aux frais de subsistance et aux indemnités journalières ; cela vise à garantir l'équité à l'égard des candidats qui ne sont pas actuellement des officiels de World Athletics.

### **Déclarations publiques, entretiens et supports écrits**

- Les candidats peuvent promouvoir leur candidature à condition que cette promotion respecte les normes d'honnêteté, de dignité et de mesure susmentionnées ainsi que les Règles applicables aux conflits d'intérêts, aux divulgations d'informations et aux cadeaux.
- Les officiels de World Athletics en fonction ne peuvent pas soutenir publiquement un candidat.
- De même, les candidats ne peuvent pas prétendre bénéficier du soutien d'un officiel de World Athletics en fonction.
- En cas d'utilisation de supports numériques (écrits), une vigilance particulière doit être exercée lors de l'utilisation d'images représentant d'autres officiels de World Athletics. L'EOP peut enjoindre à un candidat de retirer toute image suggérant un soutien ou un lien significatif avec un autre officiel de World Athletics dans ses supports de campagne.

### **Débats, forums et réunions**

- Les candidats ne peuvent participer à des débats, forums ou réunions organisés exclusivement à des fins de promotion de leur candidature qu'avec l'autorisation préalable de l'EOP. Les candidats sont invités à solliciter cette autorisation à un stade précoce.
- Ces débats, forums ou réunions doivent garantir des droits égaux à chaque candidat pour la promotion de sa candidature. Ces modalités sont précisées à la partie B du présent document.

### **Absence de promesses**

- Les candidats ne peuvent s'engager à agir (directement ou indirectement) au bénéfice spécifique d'une personne ou d'une fédération membre s'ils sont élus.

### **Absence de cadeaux ou d'avantages**

- Seuls les échanges (directs ou indirects) de cadeaux de valeur nominale (c'est-à-dire sans valeur) sont autorisés. À titre d'exemple, peuvent être considérés comme des cadeaux autorisés un stylo en plastique, un petit bouquet de fleurs ou un pin's.

## Absence de collusion

- Les candidats ne doivent pas collaborer ni s'entendre avec d'autres candidats dans l'intention de frauder ou de manipuler le résultat du vote.
- Cette interdiction s'applique également aux officiels dirigeants des fédérations membres ou des associations continentales, qui ne doivent pas tenter de frauder ou de manipuler le résultat du vote. Cela inclut, par exemple, des tentatives visant à inciter ou à persuader un candidat de ne pas se présenter, afin de favoriser l'élection d'un autre candidat.

## Obligation de signalement

Toute personne soumise au Code de conduite en matière d'intégrité de World Athletics, y compris les candidats et les délégués participant au Congrès, a l'obligation de signaler toute violation potentielle des réglementations.

Les signalements peuvent être adressés à [compliance@worldathletics.org](mailto:compliance@worldathletics.org).

## Formation à la conformité éthique

Les candidats sont tenus de suivre la formation en ligne relative à la conformité éthique élaborée par World Athletics ou, le cas échéant, d'en effectuer une nouvelle session.

La validation de la candidature est subordonnée à la présentation d'un certificat attestant de la réalisation de la formation.

L'accès à la formation est accordé aux candidats sur demande, adressée à [compliance@worldathletics.org](mailto:compliance@worldathletics.org).

## **PARTIE B - CAMPAGNE ÉLECTORALE**

### **Supports de campagne numériques**

Conformément à l'engagement de World Athletics en faveur de pratiques organisationnelles écoresponsables, l'ensemble des supports de campagne pour les élections 2027 sera strictement numérique.

Cela signifie que :

- aucun document imprimé, tract, flyer ou manifeste au format papier ne sera autorisé pendant la période de campagne;
- les profils des candidats seront publiés exclusivement sous format numérique;
- les candidats sont autorisés à promouvoir leur candidature en personne, ainsi que par l'intermédiaire de tout canal électronique ou médiatique, sous réserve du respect des principes d'honnêteté, de dignité et de mesure définis ci-dessus;
- World Athletics mettra en place une page web dédiée sur son site officiel, sur laquelle seront publiées toutes les informations relatives aux candidats;
- la liste officielle des candidats ainsi que leur profil seront communiqués aux fédérations membres par circulaire, avant les élections au Congrès.

### **Vidéos des candidats**

Tous les candidats sont tenus de soumettre une vidéo d'une durée de deux minutes, qui sera mise en ligne sur la page dédiée aux candidats du site Internet de World Athletics au plus tard le 31 mai 2027.

Dans cette vidéo, les candidats sont invités à présenter les éléments suivants :

1. une présentation personnelle;
2. la ou les fonctions pour lesquelles ils se portent candidats;
3. leurs contributions récentes en tant qu'administrateurs dans le sport;
4. leur vision pour l'avenir de l'athlétisme;
5. « Au cours des quatre prochaines années, j'ambitionne de... ».

L'EOP publiera des lignes directrices spécifiques relatives aux vidéos des candidats au premier trimestre 2027 afin d'en garantir l'uniformité de format.

### **Déclarations de compétences**

Le formulaire de candidature, partie C, permet aux candidats de fournir leurs informations biographiques et de décrire la manière dont ils répondent aux compétences requises pour la ou les fonctions pour lesquelles ils se portent candidats.

L'EOP a demandé au Panel de nomination de l'assister dans l'examen des déclarations de compétences des candidats à la présidence.

L'EOP examinera les déclarations rédigées par les candidats aux fonctions de membre individuel du Conseil et de vice-président.

L'EOP ou le Panel de nomination ne procédera à aucune comparaison, notation, ni évaluation des formulaires de candidature les uns par rapport aux autres.

L'objectif du processus d'examen est de permettre aux candidats d'affiner leur déclaration de compétences et de présenter des informations exactes, vérifiables et complètes, au bénéfice des fédérations membres qui prendront leurs décisions avant les élections de septembre 2027.

Tout retour formulé sera limité et non intrusif. Il n'a pas pour objet de décourager un candidat, mais de lui permettre de soumettre la meilleure candidature possible.

### ***Utilisation de l'intelligence artificielle***

Les candidats sont autorisés à utiliser des outils d'intelligence artificielle pour relire ou traduire leurs textes originaux.

L'EOP recherchera toutefois les contenus générés par l'IA sans contribution personnelle claire ni démonstration d'un raisonnement propre au candidat.

Les contenus générés par l'IA sont autorisés, mais peuvent être signalés comme tels par l'EOP lors de l'examen des formulaires. Il appartient à chaque candidat de fournir des déclarations crédibles, rédigées dans ses propres termes, attestant de ses capacités et compétences à assurer la conduite et le développement de l'athlétisme.

Lorsque l'utilisation de l'IA pour la production de contenu est identifiée et que le candidat décide, après examen, de maintenir ce contenu, une mention de l'utilisation de l'IA sera incluse dans le profil du candidat rendu public sur le site Internet de World Athletics.

### **Opportunités de campagne publique**

#### ***Candidats à la présidence***

- Les six associations continentales ont convenu d'organiser des forums en présentiel pour les personnes souhaitant être élues à la fonction de président de World Athletics. Les forums se tiendront dans le cadre des congrès électoraux des associations continentales organisés en 2027.
- Ces forums offriront une plateforme en direct aux candidats à la présidence, qu'ils participent en présentiel ou en ligne. Chaque forum suivra le même format : présentation de huit minutes par candidat devant les délégués du congrès continental, sans question du public, sans support visuel ni présentation.

- Les candidats à la présidence seront invités à s'adresser au Congrès de World Athletics, sur scène, la veille de l'élection, dans le cadre du Forum des candidats de World Athletics. Le format sera confirmé en amont de l'événement.
- Seuls les candidats déclarés éligibles par le Panel de vérification d'éligibilité seront invités à participer au Forum des candidats.

### ***Candidats à la vice-présidence***

- Les candidats à la vice-présidence seront invités à participer à un forum en ligne des candidats à la vice-présidence au deuxième trimestre 2027. Chaque candidat disposera d'un temps de parole de six minutes.
- Les candidats à la vice-présidence seront invités à s'adresser au Congrès de World Athletics, sur scène, la veille de l'élection, dans le cadre du Forum des candidats de World Athletics. Le format sera confirmé avant l'événement et devrait être similaire à celui du forum présidentiel.
- Seuls les candidats déclarés éligibles par le Panel de vérification d'éligibilité seront invités à participer au Forum des candidats.

### ***Candidats aux fonctions de membre individuel du Conseil***

- Les candidats aux fonctions de membre individuel du Conseil déclarés éligibles par le Panel de vérification d'éligibilité seront invités à participer à l'un des forums en ligne des candidats au Conseil organisés au premier trimestre 2027. Chaque candidat disposera d'un temps de parole de trois minutes.
- À Pékin, le jour du forum en direct des candidats à la présidence et à la vice-présidence, les noms et photographies de l'ensemble des candidats aux fonctions de membre individuel du Conseil seront affichés à l'écran afin d'en informer les délégués.

### **Lignes directrices**

- Un candidat se présentant à plusieurs fonctions (« membre individuel, vice-président et président », « membre individuel et vice-président », « membre individuel et président » ou « vice-président et président ») ne peut intervenir que dans un seul des forums : membre individuel, vice-présidence ou présidence.
- En d'autres termes, une personne candidate à plusieurs fonctions doit choisir un seul forum dédié à une fonction et limiter son intervention à cette fonction spécifique (tout en pouvant mentionner de manière factuelle les autres fonctions pour lesquelles elle se présente).

## PARTIE C - DÉPENSES DE CAMPAGNE

### *Période de campagne et dépenses*

Comme indiqué précédemment par circulaire, la date de début de la période de campagne est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2026.

Les candidats sont tenus d'assurer le suivi et l'enregistrement de l'ensemble des dépenses (y compris les reçus ou justificatifs équivalents) liées à leur campagne ou à leur candidature et de les déclarer sur une base trimestrielle. L'EOP peut, à tout moment, procéder à un audit des dépenses engagées.

Chaque candidat doit suivre et consigner les informations suivantes relatives aux dépenses de campagne :

- (1) la source de tous les fonds utilisés à l'appui de sa candidature;
- (2) la nature de chaque dépense;
- (3) les relevés de comptes bancaires et autres documents justificatifs relatifs aux dépenses, tels que les reçus.

Chaque candidat doit assurer le suivi et l'enregistrement de toute dépense de campagne, y compris les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, les dépenses de promotion de la campagne, les services professionnels, etc., liés à la promotion de sa candidature.

Les plafonds de dépenses s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 et jusqu'à la veille des élections.

Les Règles de candidature à une fonction au sein de World Athletics fixent les montants maximaux pouvant être engagés pendant la campagne comme suit :

- 25 000 euros (EUR) pour les candidats aux fonctions de membre individuel du Conseil et de vice-président;
- 50 000 EUR pour les candidats à la présidence.

L'EOP a déjà informé le Conseil et le Congrès que, pour les candidats choisissant de se présenter à la présidence ainsi qu'à toute autre fonction (vice-président et/ou membre du Conseil), le plafond de dépenses le plus bas s'appliquera (25 000 EUR).

Nonobstant ce qui précède, l'EOP reconnaît l'augmentation des coûts de déplacement depuis l'établissement de ces plafonds en 2019. L'EOP reconnaît également que les six forums présidentiels organisés dans le cadre des congrès électoraux des associations continentales auront un impact sur le budget de déplacement des candidats à la présidence, s'ils souhaitent y assister en présentiel.

Cet impact sera proportionnellement plus important pour les candidats se présentant à la fois à la vice-présidence et à la présidence.

À cet égard, lorsqu'un candidat se présente simultanément aux fonctions de membre individuel du Conseil ou de vice-président et à celle de président, l'EOP autorisera un budget supplémentaire de

12 000 EUR au titre des dépenses de campagne, exclusivement pour la participation aux forums présidentiels organisés lors des congrès électoraux des associations continentales.

Ce budget complémentaire s'ajoute au plafond de 25 000 EUR, qui demeure applicable, et vise à couvrir les frais de participation en présentiel aux forums, y compris les billets d'avion, l'hébergement et les transports terrestres.

- Les candidats utilisant ce budget supplémentaire de 12 000 EUR devront ventiler précisément ces dépenses pour chaque congrès continental concerné. Ces fonds ne peuvent être combinés avec le plafond de 25 000 EUR ni utilisés pour l'augmenter. Si le montant total de 12 000 EUR n'est pas utilisé à cette fin, le solde est perdu.
- Pour les candidats se présentant uniquement à la présidence, le plafond de 50 000 EUR demeure applicable, celui-ci étant considéré comme largement suffisant pour couvrir la participation aux six événements.

Pour les élections de 2027, les dépenses de campagne doivent impérativement être transmises à l'EOP sur une base trimestrielle à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

Les candidats obtiendront un accès à l'outil de déclaration des dépenses sur demande, en contactant [compliance@worldathletics.org](mailto:compliance@worldathletics.org).

L'EOP publiera des orientations spécifiques relatives aux dépenses de campagne avant l'échéance du premier rapport trimestriel, prévue en juin 2026.

À compter de juin 2026, l'EOP publiera un bulletin électoral trimestriel à l'intention de toutes les fédérations membres, contenant des informations pertinentes relatives à la campagne, notamment les noms des candidats éligibles s'étant déclarés, les dépenses de campagne trimestrielles et, le cas échéant, toute autre information pertinente relative à la campagne.

L'EOP publiera également des avis et lignes directrices spécifiques à l'intention des candidats afin de couvrir certains sujets d'intérêt particulier.

Les candidats qui déclarent leur candidature à l'EOP après le 1<sup>er</sup> mars 2026 sont tenus de déclarer rétroactivement l'ensemble des dépenses de campagne engagées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2026, indépendamment de la date de déclaration officielle de leur candidature auprès de l'EOP.

Les candidats qui dépassent leur plafond de dépenses de campagne, compte tenu des dispositions ci-dessus applicables aux candidats bénéficiant du budget supplémentaire de 12 000 EUR, sans l'approbation préalable de l'EOP, ou qui ne déclarent pas leurs dépenses de manière exacte, verront l'UIA saisie. Leur campagne pourra être suspendue pendant la durée de l'enquête.

## AUTRES LIGNES DIRECTRICES, ORIENTATIONS ET ASSISTANCE DE L'EOP

L'EOP publiera un bulletin trimestriel à l'intention de l'ensemble des fédérations membres afin de partager les informations pertinentes relatives à la campagne. L'EOP émettra également des avis et lignes directrices spécifiques à l'intention des candidats afin de couvrir certains sujets d'intérêt particulier.

L'EOP est à la disposition des candidats pour les accompagner et se tient prêt à leur apporter toute assistance utile. Veuillez contacter [compliance@worldathletics.org](mailto:compliance@worldathletics.org) pour toute question.



